

PROVINCE DU CAMEROON
DEPARTEMENT DE MEFOU ET AFAMBA
PROFECTURE DE MEFOU
BUREAU DES AFFAIRES INTERNES
ET DES AFFAIRES POLITIQUES

REPUBLIQUE DU CAMEROON
PAIX TRAVAIL PATRIE

RECEPISSE DE DECLARATION D'ASSOCIATION N° 081 DAJO5/BAPP

Le Prefet du Departement de Mehou et Afamba soussigné, donne aux personnes ci-apres
de services, récapitulé de déclaration, tel que prévu par l'article 7 de la loi n° 96/034 du 19
Decembre 1991 portant sur la liberte d'association

Titre de l'association : "HAUT COMMISSARIAT D'INTERVENTION GENERALE ou HIGH COMMISS
SION OF INTERVENTION" (HACIG).

Objet : - RECHERCHER ET DIFFUSER LES INFORMATIONS NECESSAIRES A LA DEFENSE DE
DROITS DE L'HOMME ET DES LIBERTES FONDAMENTALES ;
- VEILLER AU DEROULEMENT DANS LES FORMES REGULIERES DES PROCES ET DE
TENTIONS.

Lieu de l'association : MEFOU, DEPARTEMENT DE LA MEFOU-ET-AFAMBA

Noms et Prénoms des principaux membres du bureau exécutif :

Président : MONSIEUR NEBOT ETIENNE, HAUT COMMISSAIRE GENERAL ;

Secrétaire général : MADAME KAMWE ODETTE CAROLINE,

Treasurer : MONSIEUR FOGUE AUGUSTIN, COMMISSAIRE DU CONSEIL DE FINANCE.

Process annexes a la declaration : DEUX STATUTS + 3 LISTES DE MEMBRES.

Le présent récépissé de déclaration qui confère a l'association la personnalité juridique
nécessaire, est établi et délivré pour servir et valoir ce que de droit. /-

AMPLIATIONS.

MUNICIPAL

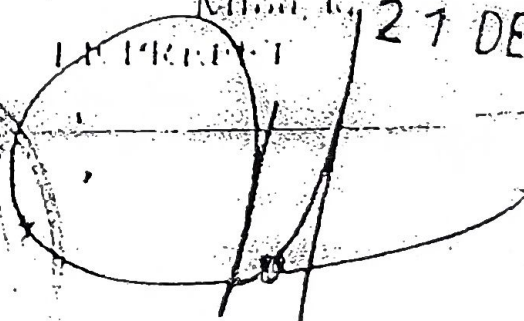
PROVINCIALE

CHANCELLERIE

COMPTABLE

INTERIEUR

CHANCELLERIE

Mefou, le 27 DEC 1991
LE PREFET

Administrateur Civil



Défense des Droits et Libertés fondamentaux de l'homme

Nations Unies (HCDH/CDHD): ADM/250/YNB/MO/20201/09 du 14 Janvier 2009 - DP : 081DA/J05/BAPP/98

Procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire

L'an deux mil douze et le dix-huit du mois de décembre, à 10 heures, les membres du Haut-commissariat d'Intervention Générale se sont réunis dans la salle de conférence de l'Hôtel le Château de Douala en Assemblée Générale Extraordinaire comme le prévoit le statut en son article 14.

Il a été établi une fiche d'emargement signée par les membres présents en leur nom propre ou en tant que mandataire. Celle-ci figure en pièce jointe du présent procès-verbal.

L'assemblée générale était présidée par l'officier **Théodore BILLE**, en sa qualité de **président du comité socio juridique de transition**. Il était assisté d'un secrétaire de séance, le sous-officier **Valéry DJOME**, en sa qualité de **secrétaire du comité sociojuridique de transition**, d'un modérateur, le sous-officier **Gaston TITI** nommé par le président de séance.

M. Etienne NEBOT, en exercice illégitime de la fonction de président de l'association, régulièrement convoqué et notifié par voie d'huissier, était absent. Soixante treize (73) membres étaient présents donc plus de **2/3** des membres présents à L'assemblée Générale ont donc pu valablement délibérer, conformément à l'article **15** des statuts.

Le modérateur rappelle l'ordre du jour :

- **Amendements et adoption des statuts**
- **Prière d'ouverture**
- **Election de Bureau Exécutif**
- **Point de presse**
- **Divers**

Le président de séance, tout en appelant au calme et à la sérénité, précise qu'un document de déclaration de tenue d'une assemblée générale a été adressé au Sous-préfet de Douala 2^{ème} **M. GARBA BAKARI** qui, en foi de quoi, a délivré un récépissé de déclaration.

Le président de séance, passe la parole au modérateur qui fait lecture dudit récépissé. Après cette lecture le président de séance déclare l'assemblée générale extraordinaire ouverte.

➤ Prière d'ouverture :

La prière a été dite par le chef de brigade **MPOH Thomas**.

➤ Amendements et adoption des statuts :

Le président de séance passe la parole au modérateur pour la lecture minutieuse du statut et des amendements proposés par le comité socio - juridique de transition.

La parole est donnée à l'inspecteur spécial **Edgard ABESSO ZAMBO** qui félicite le comité pour le travail abattu jusqu'ici. Ensuite il propose de faire précéder toute modification d'article par la mention « Nouveau ».

Une discussion est ensuite ouverte en séance plénière. A la fin de la discussion plus personne ne demandant la parole, le président de séance met successivement aux voix les résolutions ci-après.

Résolution portant sur la traduction anglaise de la dénomination de l'association

L'Assemblée Générale adopte à l'unanimité la dénomination de **"HIGH COMMISSION FOR GENERAL INTERVENTION"** en lieu et place de **"HAUT COMMISSARIAT D'INTERVENTION GENERALE"**

Résolution portant sur le nombre de membres du Bureau Exécutif

L'Assemblée générale décide à l'unanimité que l'article **20** (1) est annulé dans sa rédaction antérieure et sera désormais rédigé ainsi qu'il suit : Article **20** (1) Le Bureau Exécutif est l'organe d'exécution des décisions prises par l'Assemblée générale.

Il comprend neuf **(09)** membres élus pour un mandat de trois **(03)** ans qui sont :

1. Le Haut-commissaire général,
2. Le Haut-commissaire général adjoint,
3. Le Secrétaire général,
4. Le Secrétaire général adjoint,
5. Le Trésorier général,
6. Le Commissaire aux comptes n°1,
7. Le Commissaire aux comptes n°2,
8. Le Chargé de la communication,
9. Le Chargé des affaires publiques.

➤ Election du Bureau Exécutif :

Le président de séance revient sur les motifs ayant conduit à cette Assemblée Générale Extraordinaire à savoir :

- exercice abusif de la fonction de président de l'association ;

- non-respect du statut de l'association ;
- règlement intérieur antidémocratique et non consensuel ;
- escroquerie constante exercée sur les membres ;
- gestion opaque des ressources financières ;
- refus de convocation d'une assemblée générale.

Par le sieur **Etienne NEBOT**, né le 20 juin 1969 à Bamendjou, domicilié à Douala,
Tel. 33008425 ; 99943784 ; 78511132.

Il sollicite ensuite les candidatures en vue de constituer le Bureau Exécutif.

Au poste de Haut-commissaire général :

Deux (02) candidats se prononcent, le commissaire M. FOGUE Augustin et l'inspecteur spécial Dr. Edgard ABESSO ZAMBO. Les deux (02) candidats après s'être exprimés vont se retirer de la salle. Le président de séance procède au vote qui s'est déroulé à main levée. Après décompte par le président de séance le vote s'est exprimé comme suit :

L'inspecteur spécial Dr. Edgard ABESSO ZAMBO recueille quarante neuf (49) voix, le commissaire M. FOGUE Augustin obtient dix (10) voix, et quatorze (14) abstentions dans l'ensemble. Le Dr. Edgard ABESSO ZAMBO est élu Haut Commissaire Général.

Au poste de Haut Commissaire Adjoint :

Un (01) seul candidat se prononce, le commissaire Dr. Michael KIMBI MANGHEH. Il est donc élu par acclamation Haut Commissaire général Adjoint.

Au poste de Secrétaire Général :

Un seul (01) candidat se prononce, le sous-officier Gaston TITI NYASSOKE. Après s'être exprimé il est élu par acclamation Secrétaire Général.

Au poste de Secrétaire Général Adjoint :

Deux (02) candidats se prononcent le sous-officier René ESSOME et le sous-officier Valéry DJOME NGUEPNANG. Ceux-ci ont pris chacun la parole puis se sont dirigés hors de la salle. Le président de séance procède au vote qui s'est déroulé à main levée. Après décompte, le vote s'est exprimé comme suit :
Le sous-officier Valéry DJOME NGUEPNANG obtient trente neuf (39) voix et le sous-officier René ESSOME quatorze (14) voix avec dans l'ensemble vingt (20) abstentions. M. DJOME NGUEPNANG Valéry est donc élu Secrétaire général adjoint.

Au poste de Trésorier Général :

Un (01) seul candidat se prononce le commissaire FOGUE Augustin. Il est donc élu par acclamation Trésorier Général.

Aux postes de Commissaires aux comptes :

Trois candidats se prononcent, le Chef de Brigade NGIUMBOUS Xavier, le sous-officier ESSOME René et le sous-officier NGO BOUM Irène. Ils s'expriment tour à tour et sortent de la salle. Le président de séance procède au vote qui s'est déroulé à main levée. Après décompte, le vote s'est exprimé comme suit :

Le Chef de brigade Xavier NGIMBOUS obtient vingt trois (23) voix, le sous-officier NGO BOUM Irène vingt et une (21) voix et le sous-officier ESSOME René dix sept (17) voix, avec dans l'ensemble douze (12) abstentions.

Le Chef de brigade NGIMBOUS Xavier est élu commissaire aux comptes n°1 et le sous-officier NGO BOUM Irène est élue commissaire aux comptes n°2.

Au poste de Chargé de la communication :

Un candidat se prononce, le sous-officier TCHOUMI Auréole. Il est donc élu par acclamation Chargé de la communication.

Au poste de Chargé des relations publiques :

Deux (02) candidats se prononcent, le Chef de brigade DOBGIMA FOKUM Jimmy Billy et le Chef de brigade NGWA Richard. Ils s'expriment tour à tour et sortent de la salle. Le président de séance procède au vote qui s'est déroulé à main levée. Après décompte par le président de séance, le vote s'est exprimé comme suit :

Le Chef de brigade DOBGIMA FOKUM Jimmy Billy obtient quarante deux (42) voix, le Chef de brigade NGWA Richard dix neuf (19) voix, et on observe douze (12) abstentions.

Le Chef de brigade FOKUM Jimmy est donc élu Chargé des affaires publiques.

Le Bureau Exécutif se compose comme suit :

Noms et Prénoms	Fonction	CNI	Contact
Dr. ABESSO ZAMBO Edgard	Haut Commissaire Général	111729689	79457950
Dr. KIMBI MANGHEH Michael	Haut Commissaire Général Adjoint	109435289	77481952
NYASSOKETITI Gaston	Secrétaire Général	103829311	77012589
DJOME NGUEPNANG Valéry	Secrétaire Général Adjoint	104256492	75654558
FOGUE Augustin	Trésorier	103790026	75437618
NGUIMBOUS François Xavier	Commissaire aux comptes n°1	110891718	75848395
NGO BOUM Irène	Commissaire aux comptes n°2	110630158	96829538
TCHOUMI Auréole	Chargé de la Communication	115954670	73770202
DOBGIMA FOKUM Jimmy Billy	Chargé des Relations Publiques	104399357	79127845

➤ Point de presse :

38	Dr. NGASSO RAYMOND	DOUALA	109760930	99997453
39	WABO BERTRAND	DOUALA	112326330	77536507
40	KENGNE TELESFOR	DOUALA		78411222
41	GHOYEP RENE	DOUALA	108191607	72368311
42	AGABUS JONG	DOUALA	107606984	94575067
43	CHEDJOU JEAN BEDEL	DOUALA	112229304	77464636
44	SIKANDJI JACOB	DOUALA	111575547	75450793
45	ESEME EBAL THOMAS	LIMBE	112367687	75060431
46	NGWA RICHARD	DOUALA		97288881
47	AGBOR TAMBE	DOUALA		98231717
48	YIAGNIGNI SIMON	DOUALA		77528941
49	MANKWANG RENE	DOUALA		77234736
50	HAMAN PIERRE	DOUALA		77911797
51	MBAH ALEXANDRE	DOUALA		76374559
52	NDOUMBE FRANCOIS	DOUALA	107280360	76374559
53	ACHA JOHN	DOUALA	109460711	99869169
54	MODI MBOG JEAN MARCEL	DOUALA	113812641	77752343
55	MABOA NJOH DENIS	DOUALA	108461541	96420605
56	DJOUMBISSIE SIEWE MARC	NGAOUNDERE		72008611
57	WANDJI SAMUEL	DOUALA	108931714	9743739
58	FAUKOUA MAURICE	DOUALA	108885541	77160413
59	BAKAM VERONIQUE	DOUALA	113878210	76477761
60	NWEN II DANIEL	DOUALA	110562758	99514261
61	NGONTI VERO	DOUALA	107441311	79149151
62	WAKEU SIKATI	DOUALA	108043086	93392145
63	GALEU TCHOUMENI	DOUALA	109909199	99240378
64	NYASSOKE TITI GASTON	YAOUNDE	112321489	76218810
65	FOGUE AUGUSTIN	DOUALA	14114554	75137689
66	WOUAMBO JOSEPH	DOUALA	103829311	77012589
67	KEPNGANG DAVID	DOUALA	103790026	99921315
68	Dr. ABESSO ZAMBO EDGARD	BAFOUSSAM	110634467	75161631
69	Dr. KIMBI MANGHE MICHAEL	DOUALA	107709302	77210154
70	TCHOUMI AUREOLE	YAOUNDE	111729689	79457950
71	DOBGIMA FOKUM JIMMY.O	SUZA	109435289	77481952
72	MBANGO SOPHIE	DOUALA	115954670	73770202
73	BILLE THEODORE NICOLAS	DOUALA	104399357	79127845

Le présent procès verbal a été fait et clos à Douala le 21 décembre 2012.

Le Rapporteur,

DJOME NGUEPNANG Valéry

Le Président de séance,

BILLE Théodore Nicolas

REGION DU LITTORAL

DÉPARTEMENT DU WOURI

ARRONDISSEMENT DE DOUALA IIème

SOUS-PREFECTURE DE NEW-BELL

SECRETARIAT PARTICULIER

N° 164 /RDM/C19.02/SP

RECEPISSE DE DECLARATION DE MANIFESTATION PUBLIQUE

LE SOUS-PREFET DE L'ARRONDISSEMENT DE DOUALA IIème

Soussigné, atteste que **MONSIEUR BILLE Théodore, PRESIDENT DU COMITE SOCIO JURIDIQUE DE TRANSITION DE L'ASSOCIATION DENOMMEE « HAUT COMMISSARIAT D'INTERVENTION GENERALE » (HACIG)**
CNI N° 111400872 délivrée le 30/05/2011

Agissant pour **LE COMPTE DE L'HACIG**

A déposé une déclaration en date du **14 DECEMBRE 2012**

En vue **DE LA TENUE DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE DE L'ASSOCIATION**

Qui aura lieu **LE 18 DECEMBRE 2012 DE 14 HEURES A 20 HEURES A L'HOTEL LE CHATEAUX SIS AU QUARTIER NKOLMINTAG**

Conformément aux dispositions de la loi N° 90/055 du 19 Décembre 1990 portant régime des réunions et manifestations publiques **MONSIEUR BILLE Théodore** s'engage à agir dans le strict respect de l'ordre public et répondre de tout incident qui pourrait survenir.

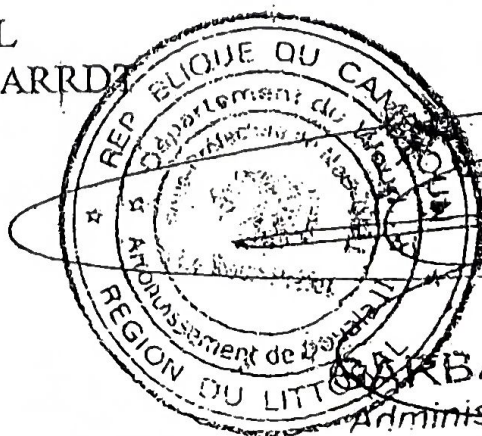
En outre, il ne changera ni la date, ni le lieu, ni l'objet de la présente manifestation.

En foi de quoi le présent récépissé est délivré pour servir et valoir ce que de droit. /-

New-Bell, le **18 DEC 2012**
LE SOUS-PREFET,

AMPLIATIONS :

- PREFET/WOURI
- COMBRIGADE/NEW-BELL
- COMSECURITE PUBL 6è ARRD
- COMSPECIAL DLA 2è
- INTERESSE
- CHRONO/ARCHIVES./-



BARBA BAKARI
Administrateur Civil

**HAUT COMMISSARIAT
D'INTERVENTION GÉNÉRALE**

Honneur - Discipline - Justice

SERVICES DU
HAUT COMMISSAIRE GÉNÉRAL



**HIGH COMMISSION
FOR GENERAL INTERVENTION**

Honneur - Discipline - Justice

SERVICES OF
THE GENERAL HIGH COMMISSIONER

Defense des Droits et Libertés Fondamentaux de l'Homme

Recherches - Enquêtes - Dénonciations - Inspections - Sécurité Incendie - Sauvetage - Secours d'Urgence - Police Technique - Conseil Juridique

Recépissé n° 081 DA/JOS/BAPP du 21 Déc 1998, Yaoundé

APPUI AUX NATIONS UNIES PAR LA LETTRE N°ADM/250/YNB/MO/20201/09 du 14 Janvier 2009, Yaoundé

PRÉSIDENTE DE LA RÉPUBLIQUE : 838/CAD/PR du 28 Janvier 2008

PREMIER MINISTRE : A520CAB/PM du 10 Novembre 1999

Tél : (+237) 6.90.37.08.27

Bafoussam, le 14 Juin 2023

Le Haut Commissaires General

**A
Monsieur le Préfet du
Département de la MIFI**

Objet : Transmission du Procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 21 Décembre 2022 du HACIG Assortie d'une Dénonciation de Faux en Écriture Privé Incriminant le sieur CHOUGUI PAUL.

MONSIEUR LE PREFET,

J'ai l'honneur de vous transmettre pour authentification et validation, le Procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du HACIG tenue le 21 Décembre 2022 dans la salle des actes de la mairie de Bafoussam 1^{ers} qui a débouché sur plusieurs résolutions, dont l'élection d'un nouveau bureau composé tel s'indique dans le présent Procès-verbal.

C'est l'occasion de porter à votre connaissance le caractère frauduleux de Procès-verbal soumis à votre attention en date du 21 Décembre 2022 par le sieur TCHOUGUI PAUL.

En effet, chargé par nous de transmettre à vos services le Procès-verbal de l'Assemblée Générale extraordinaire du 21 Décembre 2022, le sieur TCHOUGUI PAUL, pour des raisons connues de lui seul, prendra sur lui de falsifier le dit Procès-Verbal, modifiant entièrement la composition du bureau issu des dites assises, pour se retrouver lui-même à la tête d'un bureau connu de lui-seul, en tout cas pas des participants à ladite Assemblée Générale dont la liste est ici jointe.

Profonds respects.



Jimmy Billy Fokum

**HAUT COMMISSAIRE GÉNÉRAL
OFFICIER**

**Procès verbal de l'assemblée Générale du Haut Commissaire
d'Intervention Générale tenue sis à Bafoussam le 21 décembre 2022.**

L'an deux mil vingt deux et le vingt et un décembre s'est tenue dans la salle de fête de la Commune de Bafoussam 1^{er} sur convocation du vice haut Commissaire avec approbation des 2/3 des membres conformément aux statuts du HACIG.

L'ordre du jour est le suivant :

- Prière d'ouverture
- Question sur la suspension HACIG Littoral depuis 2021 ;
- Question sur l'absence des rapports et procès verbaux 2015 et 2021 ;
- Question sur l'absence du siège national et la gestion du budget ;
- Question sur la gestion financière
- Amendement et adoption des nouveaux statuts ;
- Rapport moral et financier du président
- Rapport du trésorier ;
- Rapport du Commissaire aux comptes (le cas échéant)
- Election du bureau exécutif ; etc...

PARCOUR DE L'ORDRE DU JOUR.

- 1- La prière du jour après exécution de l'hymne national
- 2- Questions sur la suspension du président du HACIG littoral, sur proposition du président de séance est un problème à résoudre par le bureau entrant.
- 3- L'absence des rapports et procès verbaux 2015 et 2021 ; après suggestions des membres présents est effectif après plusieurs interpellations faites au Haut Commissaire sortant.
- 4- Sur l'absence du siège national : toute l'assistance a constaté que le haut Commissaire malgré plusieurs attentes depuis 2012 n'a jamais fait son rapport budgétaire et grave encore refuse l'ouverture d'un siège (Bureau national)
- 5- Amendement et adoption des nouveaux statuts est un point renvoyé à la prochaine assemblée nationale.
- 6- Le rapport moral et financier du président et trésorier sortant n'a pas été présenté à cause de leur non existence depuis que le Haut Commissaire sortant avait été élu en 2012, il en est de même du rapport du Commissaire au compte.
- 7- L'élection du bureau exécutif



L'ELECTION DU BUREAU EXECUTIF

Toute l'assemblée a constaté que les 2/3 des membres du bureau exécutif sont présents à l'absence du Haut Commissaire sortant et puis n'a produit aucune liste et il est précisé que le haut commissaire sortant a été informé par acte extra-judiciaire. Une seule liste a été présentée et reçu sans contestation et approuvée par tous les membres présents après que le président de séance ait accordé 30 minutes pour vérification.

Les membres de cette liste sont les suivants :

- Haut Commissaire Général : **JIMMY DOBGIME BILLY FOKUM**
- Vice Haut Commissaire Général : **Dr KIMBI MANGHEH MICHAEL**
- S.G. : **ABOSSOLO Thomas**
- V.S.G. : **METRU TENYI CHIRKI AMSTRONG**
- Trésorier: **FOGUE AUGUSTIN**
- Vice Trésorier: **NGO BOUM IRENE**
- Commissaire aux comptes: **ERICA BIMBI**
- Vice Commissaire aux comptes : **HAMAN PIERRE**
- Chargé de communication : **TCHOUMI AURIOLE**
- Chargé des relations publiques : **CHOUGWI PAUL**

Suivant résolution de l'Assemblée Générale, le mandat du président bureau exécutif est de 7 ans renouvelable.

INTERVENTION DU BUREAU ENTRANT

Le président entrant prend la parole et propose faire du Hacig, un Hacig qui doit respecter la réglementation en vigueur, un Hacig qui doit respecter la déontologie, respecter les sièges appropriés et ne faillira jamais quant-aux rapports financiers bref, il a proposé faire sortir le HACIG des problèmes que le bureau sortant rencontrait.

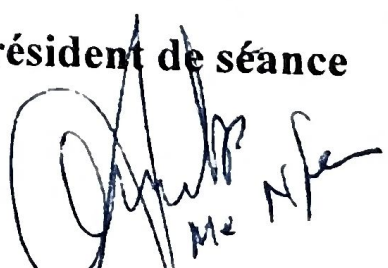
Le président de la séance a pris la parole et a demandé au président entrant d'établir sa politique générale de gestion du HACIG au courant de son mandat. L'assemblée Générale adopte : **tous les cumules de postes sont interdits**

La séance est close après que l'Assemblée du HACIG ait levée toutes les sanctions précédemment subit par tous les membres.

Rapporteur


Maître EXPERT : FEUGUE Sylvain

Président de séance


Maître EXPERT : TOMBI NFOR



N° 168 /RD/F35.01/BAAJP

RECEPISSE DE DECLARATION DE MANIFESTATIONS PUBLIQUES

Le Sous-préfet de l'Arrondissement de Bafoussam 1^{er} soussigné, atteste avoir reçu de Monsieur KIMBI MANGHEH Michel, Vice Haut-Commissaire d'Intervention Générale (HACIG), Tél : 655 32 24 72 une déclaration de manifestations publiques relative à l'organisation de l'Assemblée Générale du Haut-Commissariat d'Intervention Générale (HACIG) le Mercredi 21 décembre 2022 dans la salle des fêtes de la Mairie de Bafoussam 1^{er}.

Les initiateurs de ladite manifestation publique sont conformément à la loi n°90/055 du 19 décembre 1990 portant régime des réunions et manifestations publiques, chargés de maintenir l'ordre, d'empêcher toute infraction aux lois et règlements de la République, d'interdire tout discours contraires à l'ordre public et aux bonnes mœurs, ou d'inciter à la commission d'actes qualifiés de crime ou délit.

Monsieur KIMBI MANGHEH Michel, ne changera ni le lieu, ni la date, ni l'objet de la présente déclaration.

NB : l'intéressé doit respecter les mesures barrières prescrites par le Gouvernement à savoir :

- 1- Port de masque
- 2- Distanciation physique
- 3- Utilisation du gel hydro-alcoolique.

COPIE A :

- Destinataires habituels



Bafoussam
Le Sous-préfet

14 DEC 2022

El Hadj Aboubakar Garba



Bafoussam, le 05 DEC 2022

N° MM /AOSF/CABFM 1^{er}/SG/2022

AUTORISATION D'OCCUPATION DE LA SALLE DES FETES DE LA MAIRIE DE BAFOUSSAM 1^{ER}

Je soussigné, Maire de la Commune d'Arrondissement de Bafoussam 1^{er}, autorise Monsieur KIMBI MANGHEH Michel, d'occuper la salle des Actes N°01 de la Mairie de Bafoussam 1^{er} le 21 Décembre 2022 à partir 09H00' précises pour l'Assemblée Générale du HACIG.

L'intéressé doit s'assurer de la propreté des lieux avant et après les cérémonies.

Le Secrétaire Général, le Receveur Municipal se chargeront chacun en ce qui le concerne de veiller au respect des mesures suscitées.

N.B: Toute célébration ou manifestation ne doit aller au-delà de 17h.

Ampliations :

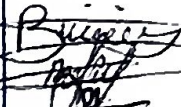
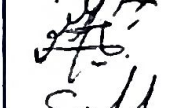
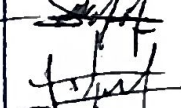
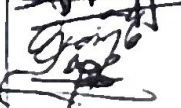
- Intéressé (e)
- Gardien (ne) du jour/Baf 1^{er}
- Archives/Chrono

Le Maire

NGNANG CYRILLE

ASSEMBLEE GENERALE DU 21/12/2022
TENUE A BAFOUSSAM

FEUILLE DE PRESENCE

NOMS ET PRENOM	ACTIVITE	TEL	SIGNE
Maitre Expert Tombi NFOR	Douala	680293335	
Maitre Feugue	M Bouda	650326108	
Fr.ome gne chaschaf	Bafoussam	699035241	
tape Djodie you Marie	Bafoussam	696132266	
youtcha Djapo Ferdinand	Douala	677516203	
Kambon Louis Marie	Douala	650761371	
EMOH FRANKLINE	K douala	653516149	
MD GONE FARRICE ECLADOR	Douala	682664482	
MR NGI VICTOR NJINGTI	DEL. Sarah West	677695717	
Mme Bimi ERICA Kinyuy	Douala	674048919	
Mr MEHOUE NKONO HONORE	Kribi	674486315	
CP- ADAMU KWIE DENNIS	Nkambe (NW)	659508471	
NSAKEMEI ELVIS BAKETI	Buea (SW)	677222878	
NYAMSI GUY SYLVAIN	Bafang	657461860	
NGANKU! DJAFO Lambert	Douala	695855520	
TIAWO FABIDLA KEVINE	BANDJOUN	655322472	
GONZALEZ MINKO VICTORIA	KRIBI	696484722	
Nywayi Mudi Anthony. Muchi	Buea	677633950	
NIMBA MILIESE	Baf	697619021	
FABO KELLY	Baf	656738613	
NGNINTEDEM Nontan Basse	Mbouda	677238916	
Momo Georges Verlain	Mbouda	670777595	
NOMBO NESTIN	Mbouda	678272978	
TAGNE KAMGA SIMÉON	Bof	696364828	
Chirk Amstrong	Douala	677419161	
TONGUEMI PHILIPPE	Baf	696651349	
Bouta Blaise	Kribi	896094794	

Names & Surnames	Site	Tel:	Signature
Ngando Yannick	Bamenda	679219378	
Cpt Jimmy Dobgma Billy Fokun	Donala	651431104	
Faukhoua Maurice	M Bouda	651015289	
NJONGANG NGONGO J-Paul	Kouang-Khi	693990753	
Victor Tommicon	Donala	682431245	
MEFFO FOKA Brigitte	Bafoussam	697112556	
NZIMA MAPPE ALAIN	BAFOUSSAM	695376593	
Nfepdouche Nafissatou	Danganté	696.9727.12	
Fague Augustin	Bafoussam	699921275	
TAGNE Tamm Joseph	Bafoussam	679207890	
Acho Samsou Azumbie	Bamenda	676572819	As
DONGREZA DONBINO Gilles	Bangangté	682287036	
Nfepdouche Nafissatou	Bangangté	696.97.27.12	
Alexy Corlby Kamani	Manjo	68142211	
Edong Bridget-A-	Du	674818981	
Tala Junior Akonji	Donala	653725388	
ERIC Fotsin Dorason	Donala	690370827	
Ekané Njumba-G.	Yole	675394538	
MUNYAM Eze Tasi Edalquina	Douala	651431104	
Samuel Nguwa Suh	Donala	679127845	
MABOA Denis	Donala	69208946	
HAMAN PIERRE	Du	653802434	
ABOSSOLO Thomas	Donala	677229257	
NBO BONN Irena	Guza	677722875	
Dr. Kimbi Mangoh Medheal	Donala	696471172	
Cpt. N'Gally Zia Jean Jacques	Donala	67852480	
KOTILA Richard	Donala	678829202	
KOFELE Martin E.	Limbe	677752343	
Dr Manyam David Muti	DOUALA	675864468	
ACHA JOHN	Buea	675885997	
Afabong Mery	BUEA	670175616	
Anike Cynthia	Buea	693461072	
ASABA Ferdinand	LIMBE		
NGASSAM NGNYAMY			

Noms Et Prenom	Site	Tel:	Signature
Ngando Yannick	Bamenda	679219378	
Cpt Jimmy Dogma Billy Foku	Donala	651431104	
Faukhoua Maurice	NBouder	651015289	
NGONGANG NGONGO J-Paul	Koung-Khi	693990753	
Victor Tomil Kong	Donala	682431245	
MEFFO FOKA Brigitte	Bafoussam	697112556	
NZIMA MAPPE ALAIN	Bafoussam	695376593	
Njepdoum Nalissatou	Danganté	696.9727.12	
Fague Augustin	Bafoussam	699921215	
TAGNE Tamo Joseph	Bafoussam	679207890	
Acho Samson Azumbie	Bamenda	676572819	As
DONGREZA Doukoko Gilles	Bangangté	682281036	
Njepdoum Nalissatou	Bangangté	696.97.27.12	
Alexy Corby Kamani	Manjo	68142311	
Elong Bridget-A	Donala	674818981	
Tala Junior Akouji	Donala	653725380	
ERIC Fotsin Dorason	Yde.	690370827	
Ekané Njumba-G.	Donala	675394538	
MUNYAM Eze Tasi Edalquira	Donala	651431104	
Samuel Nkwa Suk	Donala	679127845	
MABDA Denis	Donala	69208946	
HAMAN PIERRE	Donala	653802434	
ABOSSOLO Thomas	Donala	677229257	
NGO BONNI IRAN	Souza	67772287	
Dr. Kimbi Mangoh Medheal	Donala	63647172	
Cpt. N'Gally Zia Jean Jacques	Donala	67832480	
Kotila Richard	Limbe	675829207	
KOFELE Martin E.	DOUALA	677752343	
Dr Manyam David Muki	Buea	675864468	
ACHA JOHN	BUEA	675885097	
Afabong Mery	Buea	670175616	
Anike Cynthia	LIMBE	693461072	
ASABA Ferdinand			
NGASSAM NGNYAMY			